



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2024

Date de la convocation :
20 juin 2024

Date d'affichage convocation :
20 juin 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 10

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

25/06/ 2024

Dépôt en Préfecture le :

25/06/ 2024

Secrétaire de séance :
NIEMI-DAURES Florence

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Présents :

MM KIFFER, KONTZ, TOUSCH,
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZIROVNIK.

Absents excusés :

MME ZANONI
M. RINGOT
M. GUITTET

Absente non excusée :

MME CAUNES

Procurations :

M. RINGOT à MME NIEMI-DAURES
M. GUITTET à M. TOUSCH
MME ZANONI à MME ZIROVNIK

2°) Approbation de la révision du P.O.S valant élaboration du PLU

Délibération n°28/2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal,

VU la délibération n°45/2015 du conseil municipal du 12 mai 2015 prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) prévu par l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme et qui s'est tenu lors du conseil municipal du 22 janvier 2017 puis renouvelé le 1^{er} juillet 2022 ;

VU les délibérations n°23/2023 et 24/2023 adoptées lors du Conseil Municipal du 04 juillet 2023 tirant le bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU et arrêtant le projet de révision du PLU ;

VU l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et les avis des personnes publiques associées ;

VU l'avis de l'autorité environnementale n°MRAe 2023AGE69 du 10 octobre 2023 ;

VU l'arrêté municipal n° 27/2023 en date du 20 novembre 2023 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal ;

Entendu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et consultation des personnes publiques associées justifient notamment des modifications du projet de PLU.

Ces modifications portent essentiellement sur :

- La suppression de la zone 2AU qui est en partie impactée par une zone humide. Elle est reclassée en zone Nzh. Par ailleurs cette suppression de la zone 2AU permet également d'ajuster le scénario démographique en fonction de la conjoncture.
- L'ajustement de l'OAP en réponse à la suppression de la zone 2AU et aux demandes du service instructeur.
- L'ajustement du règlement notamment par rapport à la lecture du service instructeur pour en faciliter la compréhension et par rapport aux demandes de la DDT sur les zones d'aléas liées aux inondations.
- L'ajout de précisions concernant notamment l'environnement.
- Les STECAL qui ont été ajustés soit en périmètre, soit sur les destinations ou emprises au sol autorisées.

Après examen du projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les OAP, les documents graphiques, le règlement et les annexes

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR (dont 3 procurations), 0 ABSTENTIONS et 0 CONTRE.

- **Adopte** les modifications précisées,
- **Décide** d'approuver la révision du POS valant élaboration du PLU tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 057-215704750-20240625-D_28_2024-DE

Le dossier de PLU approuvé est tenu à disposition du public en mairie et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération sera exécutoire après transmission au contrôle de légalité et accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

POUR EXTRAIT CONFORME
MONDORFF, le 25 juin 2024

Le Maire, Rachel ZIROVNIK



The image shows a circular official seal of the Municipality of Mondorff. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONDORFF' at the top, '57570' at the bottom, and a central emblem. A blue ink signature, which appears to be 'R. ZIROVNIK', is written over the seal and extends to the left.